

Procès-verbal du conseil municipal du mercredi 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 17 juin à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Raphaël GALLIN-MARTEL, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Salvator DI VINCENZO, Aurélien ROJON et Damien GOURGAUD.

Absents : Stéphanie BURIAS (pouvoir à Aline MOLINA), Christelle BOUICH (pouvoir à Raphaël GALLIN-MARTEL) et Arnaud LEMAITRE (pouvoir à Anthony BEJUIS)

Secrétaire de séance : Damien GOURGAUD

Ordre du jour :

- **Reprise en location gérance du 1884**
- **Mandat au centre de gestion de l'Isère (CDG 38) pour le choix d'un contrat groupe – mutuelle santé**
- **Approbation du plan local de l'habitat (PLH) du pays voironnais**
- **Convention avec le CIAS du pays voironnais pour la halte-garderie itinérante (HGI) et le relais petite enfance (RPE)**
- **Le point sur la révision du plan de classement de la voirie communale**
- **Le point sur la préemption SAFER d'une parcelle au Mollard de la Sauge**
- **Le point sur la construction du pôle associatif – avenants aux marchés de travaux**
- **Chantier participatif de rénovation extérieure de l'actuelle salle des fêtes**
- **Remise en eau du marais dans le cadre du contrat « Eau – climat » de l'agence de l'eau**
- **Mode de scrutin des élections municipales 2026 par listes paritaires**
- **Urbanisme : dossiers en cours**
- **Décisions par délégations données au maire**
- **Divers**

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal précédent du 12 mai 2025.

Reprise en location gérance du 1884

Le repas test du mercredi 11 juin auquel ont participé 8 élus s'est bien passé. Les 2 jeunes ont proposé une bonne cuisine malgré des conditions pas faciles (coupure d'eau et de gaz). Leur projet a été commenté après le repas et des suggestions leur ont été formulées, notamment sur le prévisionnel financier trop optimiste et le choix non judicieux de la forme juridique de leur future entreprise.

Il est proposé, soit de valider la candidature de ces 2 jeunes, soit de lancer un appel à candidature d'une durée de 2 mois pour tenter d'avoir d'autres candidats. 10 votes contre un appel à candidature, 3 abstentions et 2 votes pour un appel à candidature.

La décision est donc prise de confier la gérance du 1884 à Nicolas MERCIER et son frère Anthony. Une délibération sera prise en ce sens en juillet, mais d'ici là il sera demandé aux futurs gérants de rédiger un document d'engagement sur des points essentiels comme les jours et horaires d'ouverture, le type de restauration, les prix et la communication envisagée.

Mandat à donner au centre de gestion de l'Isère (CDG 38) pour le choix d'un contrat groupe – mutuelle santé

Le maire expose la proposition du CDG38 de participer à l'appel d'offres pour le choix d'un contrat groupe pour la mutuelle des agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette première délibération de participation à cet appel d'offres sera suivie à l'automne d'une deuxième délibération d'adhésion au contrat groupe si la commune valide le choix de la mutuelle retenue par le CDG38

- **Validation à l'unanimité pour donner mandat au CDG38 pour représenter Velanne à cet appel d'offres sur la mutuelle santé des agents communaux**

Approbation du plan local de l'habitat (PLH) 2025 – 2031 du pays voironnais

Le maire reprend les quelques pages du PLH qui montrent que Velanne est un village de Valdaine dont le pourcentage d'augmentation de la population est assez nettement supérieur à la moyenne du pays voironnais. La projection de construction de logements sur notre commune est commentée en séance.

- **Avis favorable de Velanne sur le PLH 2025-2031 par 10 votes pour et 5 abstentions**

Convention avec le CIAS du pays voironnais pour la halte-garderie itinérante (HGI) et le relais petite enfance (RPE)

Présentation de la nouvelle convention tripartite 2025 de gestion de la HGI et du relais petite enfance avec les communes de Valdaine, l'ADMR et le CIAS du pays voironnais. La clef de répartition a été modifiée pour prendre en compte les données INSEE 2022.

Les clefs de répartitions pour Velanne sont donc de 9,78% et 6,98% respectivement pour la HGI et le RPE.

- **Validation de la convention à l'unanimité**

Le point sur la révision du plan de classement de la voirie communale

Béatrice LAPEYRE et le maire présentent le compte-rendu de la dernière réunion du 4 juin sur les chemins ruraux (CR), à laquelle ont participé 9 élus. Ce groupe de travail a fait un premier état des lieux des chemins en les classant par catégorie afin de faciliter la prise de décision du conseil. Le compte-rendu qui a été transmis aux élus avant ce conseil municipal est relu en séance puis il est procédé à la validation des tableaux par catégorie de chemins ruraux.

Tableau des 37 chemins à conserver : **validation à main levée et à l'unanimité pour les conserver**

Tableau des 8 chemins à vendre : **validation à main levée et par 14 voix pour et 1 abstention pour les vendre**

Tableau des 9 chemins ruraux dont la décision de les vendre ou de les conserver est à arbitrer :

Pour le CR 12 partie Est, le conseil municipal souhaite à l'unanimité envisager un échange avec le propriétaire pour faire un passage au bord du champ.

Un vote à bulletin secret est ensuite organisé pour les autres chemins pour savoir s'ils doivent être vendus ou conservés par la commune :

N° du Chemin rural	Le chemin doit-il être vendu ?		
	OUI	NON	Abstention
CR01	4	9	2
CR06	5	7	3
CR24	15	0	0
CR14	8	5	2
CR15	15	0	0
CR49	11	3	1
CR16	10	4	1
CR42	14	0	1

En conséquence, les chemins ruraux n°24, 14, 15, 49, 16 et 42 seront proposés à la vente. A charge pour le maire de prendre contact avec les propriétaires riverains de tous ces chemins pour vérifier qu'ils sont tous d'accord pour acquérir ces chemins. En cas de désaccord, le conseil municipal se réserve le droit de renoncer à la vente des chemins concernés.

D'autre part, une réunion avec les agriculteurs et une autre avec le comité citoyen seront programmées pour expliquer les décisions de la municipalité sur la conservation ou la vente des chemins ruraux.

Le point sur la préemption SAFER d'une parcelle au Mollard de la Sauge

Béatrice LAPEYRE et le maire expliquent pourquoi la commune a demandé à la SAFER de préempter pour la vente de la parcelle n°34 section AE au Mollard de la Sauge. La procédure est en cours et nous attendons un retour de la SAFER.

→ **Délibération à l'unanimité pour autoriser le maire à payer les frais de préemption à la SAFER.**

Le point sur la construction du pôle associatif – avenants aux marchés de travaux

Serge DEGONNE et le maire exposent les difficultés de fin de travaux qui ont décalé la réception de chantier au vendredi 20 juin 2025 à 10h30. Plusieurs avenants en plus-value sont présentés au vote.

- Lot n° 10 « Electricité » : pose d'une alarme de type 2b à la demande du SDIS pour un montant de 4 729, 53 € HT. **Validé à l'unanimité**
- Lot n°1 « Démolitions- Gros travaux » : pose de descentes pour eaux pluviales de l'auvent en façade côté stade pour un montant de 629,55 € HT. **Validé à l'unanimité**
- Lot n°9 « Serrurerie » : protection murale pour le robinet de lavage extérieur pour un montant de 1 142,18 € HT. **Validé à l'unanimité**
- Maîtrise d'œuvre : mission complémentaire d'ordonnancement, de pilotage et de coordination de travaux (OPC) de l'architecte Christian LUCIANI pour un montant de 5 253,81 € HT. **Validé à l'unanimité**

Chantier participatif de rénovation extérieure de l'actuelle salle des fêtes

Un chantier participatif est envisagé mais des devis par des professionnels seront faits à titre de comparaison avant de valider le modèle du chantier participatif.

Remise en eau du marais dans le cadre du contrat « Eau – climat » de l'agence de l'eau

Le maire expose que le contrat « Eau-climat » de l'agence de l'eau permet de financer de nombreux projets dont ceux qui concernent les zones humides et la biodiversité ou l'infiltration des eaux pluviales. Il précise que les projets communaux doivent être transmis avant le 4 juillet au pays voironnais qui est en charge de les centraliser avant transmission à l'agence de l'eau pour analyse et accord éventuel de subvention.

Il est donc proposé de rédiger une première fiche projet sur la remise en eau du marais pour en faire un espace de biodiversité et d'agrément. Un deuxième projet éligible consiste à végétaliser la cour de récréation pour infiltrer les eaux pluviales et créer des espaces de fraîcheur en plantant des arbres. Béatrice LAPEYRE, Aline MOLINA et Georges GUERREIRO se chargent de réfléchir à ce projet pour pouvoir demander une autre subvention à l'agence de l'eau. **Validé à l'unanimité**

Mode de scrutin des élections municipales 2026 par listes paritaires

Explication du mode de scrutin pour les élections municipales 2026 avec obligation de déposer une liste paritaire d'au moins 13 candidats et 17 au plus.

Urbanisme : dossiers en cours

Présentation des quelques demandes en cours sur Velanne

Décisions par délégations données au maire

Exercice du droit de préemption pour la parcelle n°34 section AE

Divers

Damien GOURGAUD questionne la procédure à retenir pour l'élaboration obligatoire d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Sur ce point, le maire présente au conseil le DICRIM généreusement fourni par la commune de Saint Geoire en Valdaine. Béatrice LAPEYRE se propose de rechercher plusieurs exemples de PCS d'ici le prochain conseil municipal afin de décider de retenir ou non un prestataire pour accompagner la commune dans l'élaboration de ce PCS.

Prochain Conseil Municipal le Vendredi 3 juillet 2025 à 19h00